

**Jeudi 21 janvier 2010 à 16h00
COMPTE RENDU**

M. Nadji souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

Il excuse :

- Mr DUPUY Nicolas représentant des personnels enseignants,
- Mme NG Stéphanie représentant des personnels enseignants
- Mme Elkiné Allyiah représentante des personnels administratifs,

Le quorum étant atteint le conseil peut commencer. 16h15

Secrétaire de séance : Mme Christelle Pérême, secrétaire de direction.

Ordre du jour:

Mise en place d'un contrôle préventif de lutte contre la consommation de stupéfiants.

Complément à l'ordre du jour :

Amendement au règlement intérieur concernant les tenues vestimentaires.

Création d'un poste de résident administratif

Date de rattrapage des journées de rentrée.

1 – projet d'amendement du règlement intérieur concernant la possession et l'usage de stupéfiants en collège et lycée.

Chapitre 4 : Vie scolaire

Art. 4.5 Dispositions concernant la possession et l'usage de stupéfiants en collège et lycée.

L'amendement est rédigé sous la forme suivante :

1/ Lors de l'inscription au LFKL, un formulaire autorisant l'administration du lycée à procéder à des tests de dépistage d'utilisation de stupéfiants devra être signé par les parents ou responsables légaux des élèves de la 3^{ème} à la Terminale. L'inscription au LFKL des élèves du collège et du lycée sera subordonnée à la signature de cette autorisation. Cette disposition entre en vigueur à la rentrée scolaire 2010-2011.

2/ Au cours de l'année, tout refus de se soumettre à un test entraînera immédiatement une exclusion définitive de l'établissement.

3/ Dans le cas d'un premier résultat positif au test, la famille sera informée par le LFKL. Des mesures éducatives et de suivi seront mises en place en liaison avec elle. L'élève sera exclu trois jours. Au cas d'un deuxième résultat positif, l'exclusion sera immédiate et définitive.

4/ Tout élève trouvé en possession de tout type de stupéfiant ou en train d'en vendre, d'en donner ou d'en recevoir (à l'intérieur du lycée ou à ses abords) sera immédiatement et définitivement exclu du LFKL.

Mr BOTA – représentant de parents d'élèves s'interroge sur le caractère obligatoire de cette mesure et propose qu'elle soit laissée au libre-arbitre des familles.

M. Nadji explique que ce contrôle est mis en place à titre préventif.

Le lycée français de Kuala Lumpur n'est pas un îlot de non-droit et doit tenir compte de la législation de son pays d'accueil. Compte tenu de la sévérité des lois relatives à la consommation et au trafic de stupéfiant, le LFKL doit adopter des mesures dissuasives afin de protéger ses usagers. C'est pour cette raison que ce dispositif comprend également un volet répressif. Par ailleurs, en adoptant cette mesure nous harmonisons nos pratiques avec celles des lycées internationaux voisins.

Vote : 3 « contre »
11 « pour »

Mesure adoptée

2 – Amendement au règlement intérieur concernant les tenues vestimentaires.

Devant les difficultés grandissantes rencontrées par les éducateurs du lycée, en particulier ceux de la vie scolaire (surveillants et CPE), un amendement détaillé précisant le port d'une tenue adéquate est proposée par Mme Lopez CPE.

Les débats s'engagent autour du port éventuel de l'uniforme au sein du LFKL.

Ce débat sera probablement porté au prochain conseil d'établissement.

Mr BOTA – représentant des parents d'élèves est contre le caractère obligatoire du port de l'uniforme.

Le port de l'uniforme fera l'objet d'un autre conseil.

Seule une proposition de modification du code des tenues vestimentaires est proposée comme suit:

Les vêtements ci-après sont interdits :

POUR LES FILLES :

- Toutes les chaussures/nu-pieds sans lanière à l'arrière (tong).
- Les hauts exposant le nombril ou trop décolletés
- Les shorts plus courts que mi-cuisses (bermuda accepté)
- Les jupes plus courtes que mi-cuisses (*les jupes plus courtes que le dessus du genou*)
- Les t-shirts arborant des logos de substances interdites dans l'établissement (cigarettes, drogues et alcools)
- Les t-shirts arborant des slogans offensifs et/ou suggestifs.
- Le port inapproprié de vêtements laissant apparaître les sous-vêtements.
- Les Blue-jeans déchirés et/ou à trous

POUR LES GARÇONS :

- Toutes les chaussures/nu-pieds sans lanière à l'arrière (tong).
- Les débardeurs
- Les t-shirts arborant des logos de substances interdites dans l'établissement (cigarettes, drogues et alcools)
- Les t-shirts arborant des slogans offensifs et/ou suggestifs.
- Le port inapproprié de vêtements laissant apparaître les sous-vêtements.
- Les Blue-jeans déchirés et/ou à trous

Toute tenue non conforme au règlement ci-dessus entraînera :

**Soit, le port du t-shirt de l'école (celui-ci sera alors facturé aux familles)
Soit, une interdiction de rentrer en classe jusqu'à réparation de préjudice.**

D'une manière générale, il est rappelé que le jugement d'une tenue appropriée est laissé à l'appréciation de la CPE ou de la direction.

Vote :	1	« contre »
	12	« pour »
	1	« abstention »

Amendement adopté

3 – Création du poste de Directeur Administratif et Financier.

Compte tenu de l'évolution très rapide de notre établissement, l'AEFE a encouragé le LFKL à se doter d'un expert financier à l'image des autres établissements de la zone Asie. Le DAF sera recruté en tant que résident, son salaire sera pris en charge à 50% par l'AEFE.

Sa mission : sous l'autorité du chef d'établissement : superviser les ressources humaines, l'intendance et la comptabilité.

M. Bonnet Ricordel, représentant des parents demande si cette personne ne se substituera pas à un personnel existant.

M. Nadji explique qu'en tant que responsable du service administratif, il aura à réorganiser, avec son regard de spécialiste, le service actuel. Il aura bien entendu besoin de se reposer sur des ressources locales actuelles.

4 – Rattrapage des jours de rentrée de septembre 2009 :

Les jours de rattrapage sont prévus :

Le mercredi 10 février, le mercredi 14 avril et le jeudi 1 juillet.

Le contenu des journées rattrapées par le secondaire (collège lycée) sera communiqué aux élèves sous peu.

Le prochain conseil d'établissement est fixé au jeudi 18 mars 2010.

La séance est levée à 18h.

Le chef d'établissement
Larbi NADJI

La secrétaire,
Christelle Pérême